

LIVRET 01

OPÉRATIONNEL

DISPOSITIONS GÉNÉRALES & DIAGNOSTIC DES RISQUES



Rédaction : RisCrises

Relecture : Maubourguet, RisCrises

Version - Juillet 2021



SOMMAIRE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
Un Plan Communal de Sauvegarde, pourquoi ?	4
Le cadre législatif et réglementaire.....	5
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	6
Des outils opérationnels pour une gestion de crise efficace	6
DIAGNOSTIC DES RISQUES	7
Informations générales sur la commune	7
Les risques pris en compte dans le PCS.....	8
Définition du risque.....	9
Description des caractéristiques d'une inondation.....	10
Les différents types d'inondation	11
Description du risque inondation	14
Description du risque mouvement de terrain	16
Description du risque météorologique.....	18
Description du risque sismique	20
Description du risque Transport de Matières Dangereuses (TMD).....	22
Description du risque Industriel.....	24
Description du risque sanitaire	26
Description du risque terroriste.....	27
GLOSSAIRE DU PCS	28

UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, POURQUOI ?

Le PCS est un **outil de gestion de crise** qui a pour rôle la **préparation et l'aide à l'organisation communale en situation de crise**. Il prévoit notamment la mise en oeuvre d'un dispositif de diffusion d'alerte et le recensement des moyens et des outils à disposition de la commune pour la sauvegarde de sa population. Pour cette raison, il s'agit d'un **document opérationnel** qui se doit d'être adapté aux différentes communes concernées.

Selon l'article 1 du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde, il se définit comme **«l'organisation prévue par la commune, sous l'autorité du maire, pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus»**.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel tous les 2 ans. Il est également révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel. **Ce délai de révision ne dépassera pas 5 ans.** A l'issue de chaque révision, le PCS fera l'objet d'un arrêté pris par le Maire et sera transmis au contrôle de la légalité.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), document d'information préventive rédigé par le préfet de Département à destination de la population, recense l'ensemble des risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée et doit protéger sa population.

Il liste pour la commune les risques suivants :

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

(selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs des Hautes-Pyrénées)



Inondation



Météorologique



Sismique



Mouvement de terrain

LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Dans un contexte marqué par la croissance **d'évènements majeurs exposant la population et perturbant le territoire national** - , tempêtes Martin et Lothar (1999), accident industriel d'AZF (2001), inondations de Nîmes (2002), canicule de l'été 2003, etc. - l'organisation de la sécurité civile pour la gestion des crises devait être repensée.

Le Plan Communal de Sauvergarde est alors instauré suite à la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et rendu **obligatoire pour toutes les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) approuvé**, ou lorsque la commune est **comprise dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI)**. Cette loi permet de renforcer le rôle des communes dans la prévention des risques et dans la gestion des crises, en leur donnant les moyens et les outils nécessaires pour se préparer à de tels évènements.

Selon l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire, au titre de ses **pouvoirs de police**, est chargé « de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les inondations, les ruptures de digues, [...] de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure» . Donc, d'assurer la **prévention, l'information** et la **sauvergarde** de sa population.

Vu la **loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de**

modernisation de la sécurité civile, et notamment **ses articles 13 et 16** suivants: « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi. En cas de déclenchement d'un plan ORSEC ou plan d'urgence, les opérations de secours sont placées, dans chaque département, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département » ;

Vu le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de **l'article L125-2 du code de l'environnement** modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004 ;

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le plan de prévention du risque inondation (PPRI) en vigueur sur le territoire de la commune de **Maubourguet** depuis le **2 août 2010** ;

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DES OUTILS OPERATIONNELS POUR UNE GESTION DE CRISE EFFICACE,

Pour réaliser son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune s'est faite accompagner par le bureau d'études RisCrises, spécialiste en gestion de crise et des risques naturels.

Le PCS de la commune se matérialise aujourd'hui sous la forme d'un **classeur opérationnel intuitif et stratégique** regroupant un ensemble de **documents interopérables nécessaires à la gestion de crise**. Elaboré sur mesure et reprenant les documents opérationnels des services de secours, ce classeur permet une meilleure structuration communale de la réponse à la gestion de crise.

En cas d'évènement, la commune va devoir s'organiser pour pouvoir gérer efficacement la crise en cours. **Le PCS définit les moyens humains mobilisés** (élus, agents, etc.) et la **répartition des responsabilités et des missions de chacun au sein de plusieurs cellules** pré-identifiées (communication, décision, intervention, etc.). Les grandes missions concernent notamment l'alerte et l'information de la population, la mobilisation des moyens communaux (humains, matériels, logistiques), la prise en charge d'éventuels sinistrés, la restauration, le relogement, etc.

Les **fiches réflexes** vont permettre de connaître le principales missions à effectuer (pour chaque cellule), tandis que les **fiches scénarios** vont vous permettre de vous diriger vers des actions spécifiques (fiches actions) selon un type d'aléa et en fonction de la cellule concernée. Les **fiches réflexes** permettent également aux personnes devant éventuellement manier ce document sans l'avoir observé auparavant (ex : nouvel arrivant, etc...) de pouvoir connaître les principales missions relatives aux cellules concernées.

Des **cartographies élaborées spécifiquement par risque** (format A3) permettront d'identifier l'ensemble des risques présents sur la commune et déterminer leur emprise spatiale ainsi que les enjeux impactés et les points d'intérêts stratégiques présents sur le territoire.



Les livrets opérationnels sont là afin de répartir les informations essentielles au sein de documents clairement identifiés.

Un **diagnostic des risques** permettra d'identifier l'ensemble des risques présents sur la commune ainsi que leurs conséquences sur les enjeux vulnérables et stratégiques.

Les **fiches actions** permettront de connaître précisément la démarche à suivre afin de réaliser l'ensemble des actions identifiées dans les fiches scénarios

L'**annuaire de crise**/liste des moyens recense quant à lui l'intégralité des numéros d'urgence et de contact essentiels ainsi que l'ensemble des numéros des personnes ressources pour la commune (réserve communale, moyens humains et matériels mobilisables, etc...)

Les **fiches scénarios spécifiques** permettront, à l'aide d'un **PIG** (Plan d'Intervention Gradué), de connaître l'ensemble des actions à effectuer en fonction du risque auquel la commune est confrontée et en fonction de la temporalité de la crise. Ces fiches scénarios seront adaptées aux différentes cellules qui composent le PCS.

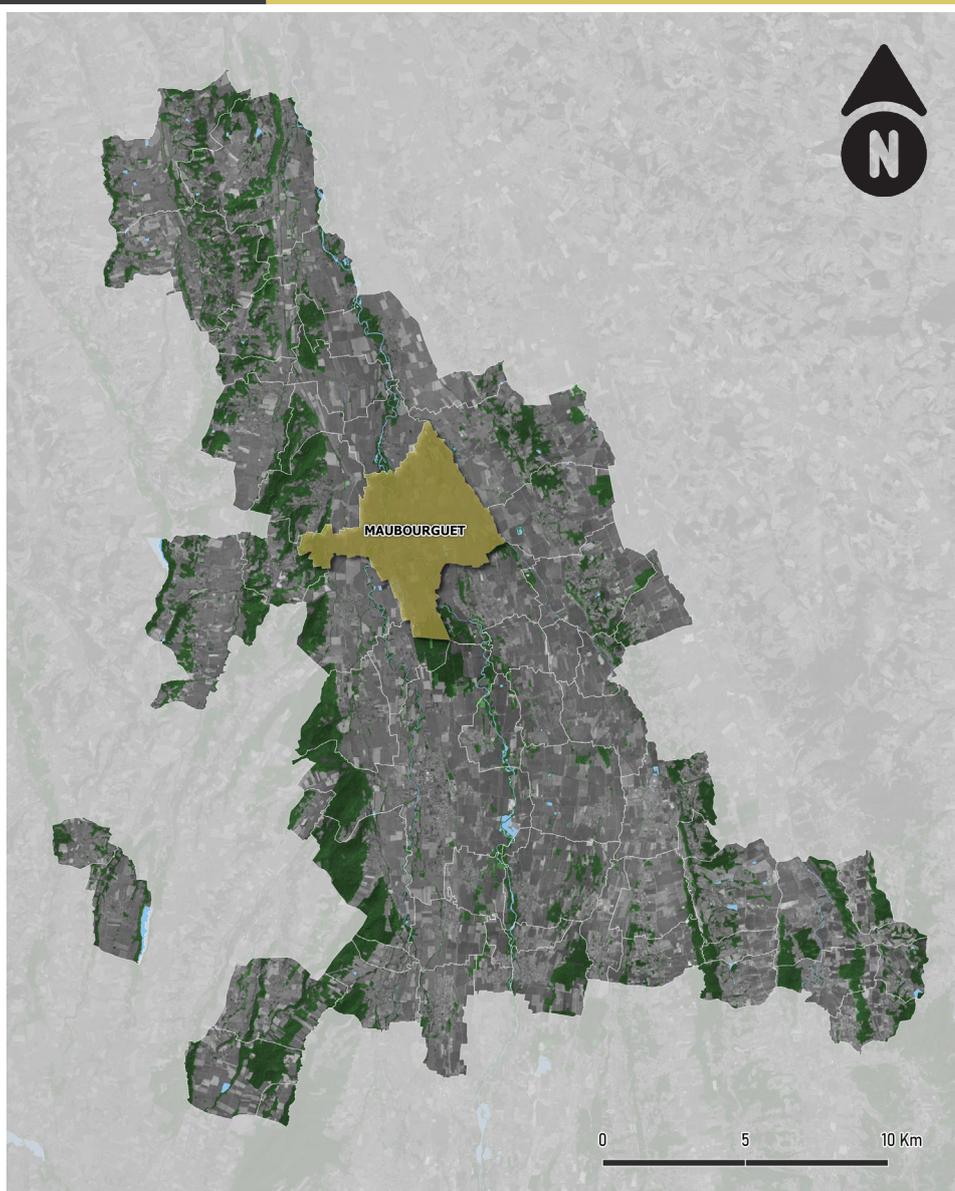


DIAGNOSTIC DES RISQUES

Informations générales sur la commune

NOM DE LA COMMUNE	<i>Maubourguet</i>
INTERCOMMUNALITÉ	<i>CdC Adour Madiran</i>
N° INSEE	<i>65304</i>
CODE POSTAL	<i>65700</i>
MAIRE	<i>Jean NADAL</i>
NOMRE D'HABITANTS	<i>2 322 habitants (Insee, 2018)</i>
SUPERFICIE	<i>22,04 km²</i>

CARTE DE LOCALISATION



DIAGNOSTIC DES RISQUES

Les risques pris en compte dans le PCS



Risque inondation :

- par débordement de cours d'eau : **l'Adour et l'Echez**
- par ruissellement : les fortes pentes
- par remontée de nappes



Risque mouvements de terrain : retrait-gonflement des argiles



Risque météorologique : vent violent / tempête, chutes de neige, canicule, orage, chutes de grêle



Risque sismique : zone de sismicité de **niveau 3**, considéré comme un risque sismique modéré.



Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) : induit par la voie ferrée et le réseau routier et plus particulièrement la D835 et la D935.



Le **risque industriel** est causé par la présence de 3 établissements soumis à la directive Seveso et de 6 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



Risque sanitaire : épidémie, pandémie, épizootie, etc.



Risque terroriste : vigilance à mener au niveau des Etablissements Recevants du Public (ERP)

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

LE RISQUE MAJEUR résulte de la manifestation d'un **ALÉA** d'origine naturelle ou anthropique dont les effets prévisibles peuvent engendrer des dommages sur des **ENJEUX** vulnérables.

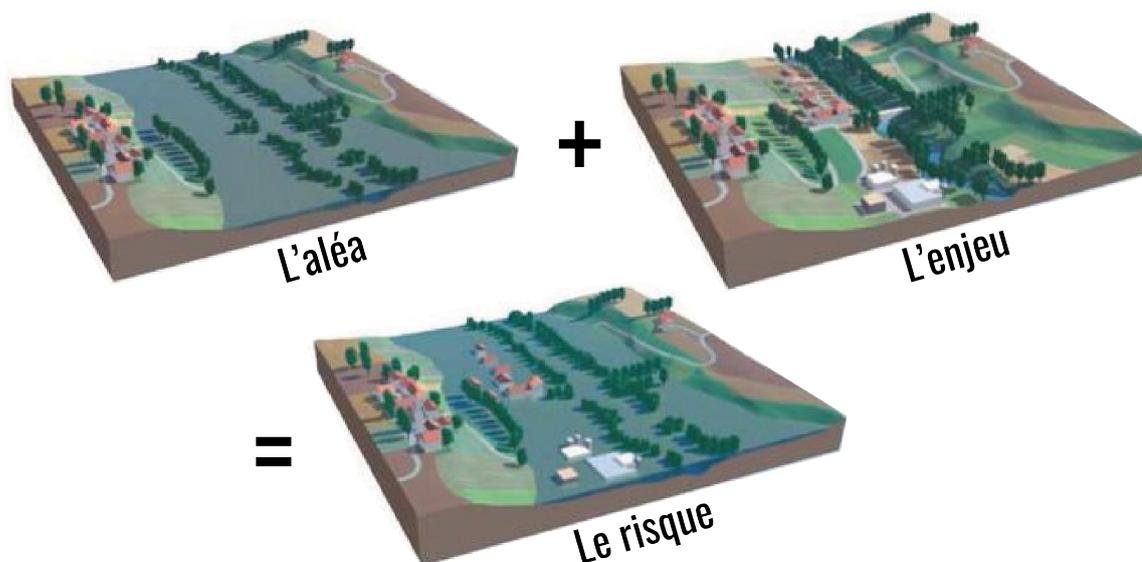
La notion de **RISQUE** se définit donc selon la combinaison de **deux composantes** :

| L'ALÉA

Caractérisé par son intensité et sa probabilité d'occurrence sur un territoire donné.

| L'EXPOSITION D'ENJEUX à cet aléa

De diverses natures (personnes, biens, activités, moyens, patrimoine, etc.) et susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par le phénomène.



Globalement, le territoire national s'expose à une multitude de risques de diverses natures : **naturels** (inondation, mouvements de terrain, feu de forêt, météorologique, climatique, etc.), **technologiques** (transport de matières dangereuses, industriel, nucléaire, etc.) ou **anthropiques** (sanitaire, terrorisme).

En France, le risque inondation est **le premier risque majeur** par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones (17,1 millions de personnes).

(Sources : Géorisques)



QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est un **phénomène hydro-climatique** se définissant comme une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut avoir plusieurs origines : débordement de cours d'eau, submersion marine, phénomènes de ruissellements, remontée de nappes souterraines, crue de torrent, rupture de barrage, tsunami, etc.

La tempête Xynthia en 2010, les crues de l'Aude en 2018 et des Alpes-Maritimes en 2020, les inondations de la Loire ou encore la tempête de 1999 sont autant d'évènements qui témoignent de la vulnérabilité du territoire français aux phénomènes d'inondation.

En raison de l'implantation progressive de différents types de constructions, d'équipements et d'activités dans le lit des cours d'eau, **l'Homme s'est exposé de lui-même au risque inondation.**

De nombreux facteurs influencent la manifestation d'une inondation :

> **Les facteurs naturels** : ce sont des facteurs qui prédisposent (*facteurs déclenchants*) un territoire au risque inondation ou qui influencent son intensité et/ou son occurrence (*facteurs aggravants*). On retrouve ainsi comme facteurs naturels le régime pluviométrique, la topographie du territoire, ses caractéristiques géologiques, le niveau de saturation des sols, ou encore l'influence de la marée.



Tempête Xynthia, 2010

> **Les facteurs anthropiques** : ce sont des facteurs d'aggravation du risque inondation provoqués directement ou indirectement par l'action de l'Homme. On retrouve notamment l'imperméabilisation des sols consécutive de l'urbanisation et des pratiques agricoles, la fixation du trait de côte, l'assèchement des marais, etc.

(Sources : Géorisques)

Il existe différents types d'inondation, détaillés ci-après.

Les différents types d'inondation

RISQUE D'INONDATION PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU



Le risque inondation par débordement de cours d'eau se manifeste sous deux formes différentes (*voir tableau ci-dessous*).

Elles sont le résultat **d'importantes précipitations survenant à la suite de conditions météorologiques défavorables**: pluies océaniques d'hiver et de printemps, orages d'été, basses pressions atmosphériques et fort vent d'afflux, etc.

Ses conséquences varient selon **la pente du bassin versant et sa couverture végétale** qui accélèrent ou ralentissent les écoulements, selon **les capacités d'absorption et d'infiltration des sols**, et surtout selon **l'action de l'Homme** qui modifie les conditions d'écoulement en s'installant sur des zones exposées.

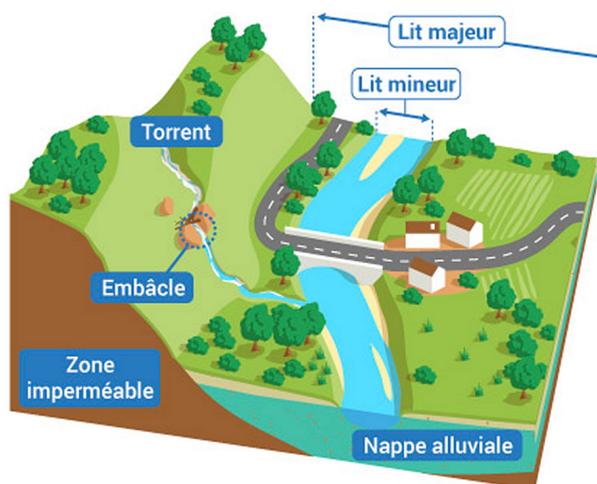


LES INONDATIONS DE PLAINE

En temps normal, le cours d'eau s'écoule dans son **lit mineur** (*figures ci-dessous*).

Le cours d'eau sort de son lit lentement et submerge les berges jusque dans son lit moyen, ou dans son **lit majeur** (*figures ci-dessous*) en cas de crues importantes, inondant ainsi les habitations présentes à cet endroit. La plaine peut être inondée durant une période relativement longue car la faible pente ralentit l'évacuation de l'eau.

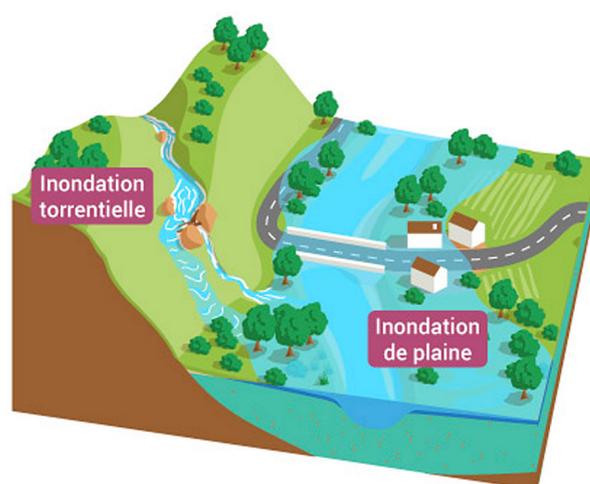
La sécurité des riverains est souvent compromise, en grande partie pour le non-respect des consignes, ou par méconnaissance du risque.



LES INONDATIONS TORENTIELLES

Lorsque des **précipitations intenses**, telles que violentes averses, tombent sur tout ou partie d'un bassin versant au relief accidenté, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales, violentes et sur une période relativement courte (*figures ci-dessous*).

Le cours d'eau peut transporter de grandes quantités de sédiments et de flottants (bois morts, etc.). Ces matériaux flottants transportés par le courant peuvent s'accumuler dans des passages étroits et former des **embâcles** (*figures ci-dessous*) qui favorisent ainsi les débordements.



RISQUE D'INONDATION PAR REMONTE DE NAPPE



Les nappes phréatiques sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltré dans le sol et rejoint la nappe.

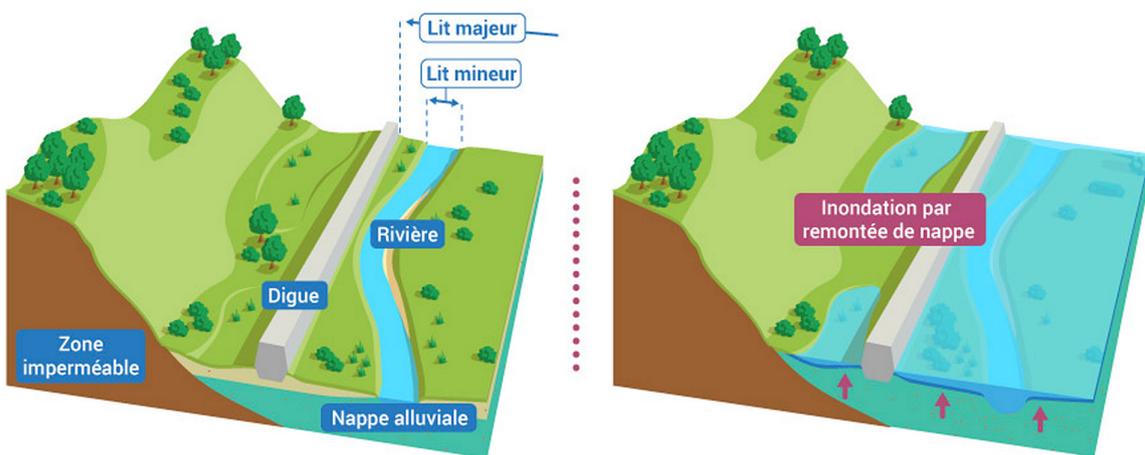
Durant la période hivernale, les précipitations sont plus importantes, les faibles températures diminuent l'évaporation et la végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol.

Par conséquent, la nappe phréatique se recharge.

Ainsi on observe que le niveau des nappes s'élève rapidement en automne et en hiver, jusqu'au milieu du printemps. Il décroît ensuite en été pour atteindre son minimum au début de l'automne. On appelle «**battement de la nappe**» la variation de son niveau au cours de l'année.

Lorsque surviennent d'importantes précipitations prolongées dans le temps, elles engendrent **une recharge exceptionnelle** de la nappe. Le niveau de la nappe phréatique peut ainsi atteindre la surface du sol : **c'est l'inondation par remontée de nappe** (figure ci-dessous).

Un territoire est plus ou moins soumis aux phénomènes de remontées de nappe en fonction de la profondeur de la nappe phréatique et des caractéristiques du sol (terrains sablonneux et terreux perméables ou terrains argileux imperméables).



RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT



Le ruissellement peut être la cause d'inondation sur des territoires éloignés de tout cours d'eau, en montagne et en plaine, en milieu urbain et en milieu rural.

Il est la conséquence **d'importantes précipitations sur des terrains imperméables** (routes, constructions, sols secs, etc.) **ou déjà saturés en eau** (terres agricoles gorgées d'eau, etc.)

En conséquence, tout le territoire français est exposé au risque.



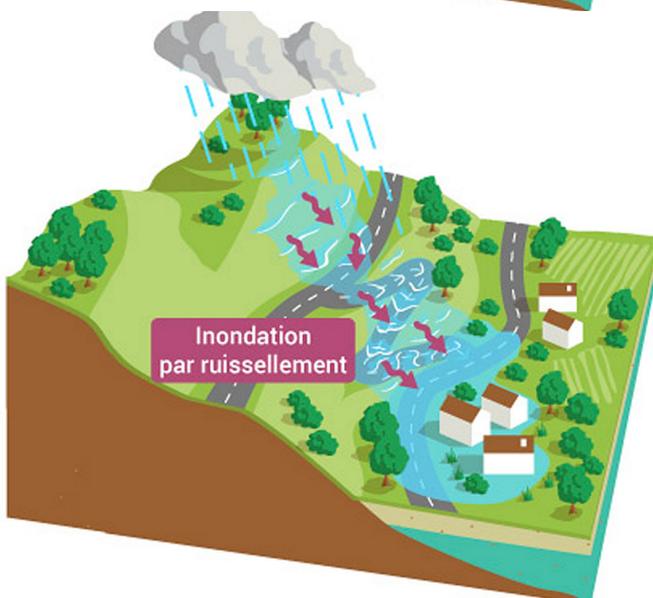
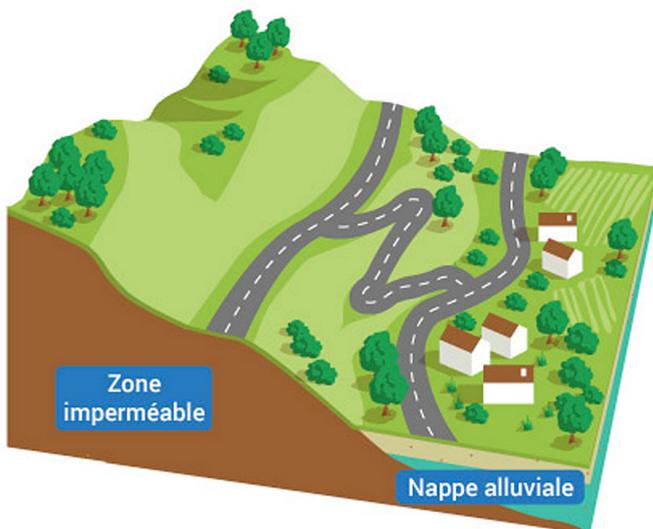
On observe plusieurs facteurs à l'origine des phénomènes de ruissellement urbain.

La topographie joue un rôle majeur puisqu'elle influence la vitesse de l'écoulement. Dans les zones de relief accidenté, cette dernière peut causer de gros dommages. Dans les zones de plaine, du fait de l'absence de relief, l'eau s'évacue plus lentement et sature plus rapidement les sols, favorisant ainsi le ruissellement.

L'imperméabilisation des sols, avec l'essor de l'urbanisation et l'évolution des pratiques agricoles et forestières, est un facteur aggravant du ruissellement. Elle limite l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et favorise l'accélération (en pente) et la stagnation (sur plat) des eaux pluviales.

L'état du sol et les caractéristiques du sous-sol conditionnent également les phénomènes de ruissellement. Les sols imperméables (terrains argileux) favorisent le ruissellement sans le ralentir.

La saturation en eau des sols, la sécheresse ou encore le gel sont d'autres facteurs qui accroissent le ruissellement.





Les Hautes-Pyrénées sont soumis à un **climat océanique** sous influence montagnarde à mesure qu'on se rapproche des Pyrénées. Le **régime pluviométrique y est particulièrement marqué**, ce département étant un des plus pluvieux de France. Les précipitations sont réparties tout au long de l'année avec une intensification en automne et au printemps. Ces spécificités prédisposent le département à des inondations qui peuvent parfois se révéler catastrophiques, en atteste la crue torrentielle du 18 juin 2013 dans la vallée du Bastan.

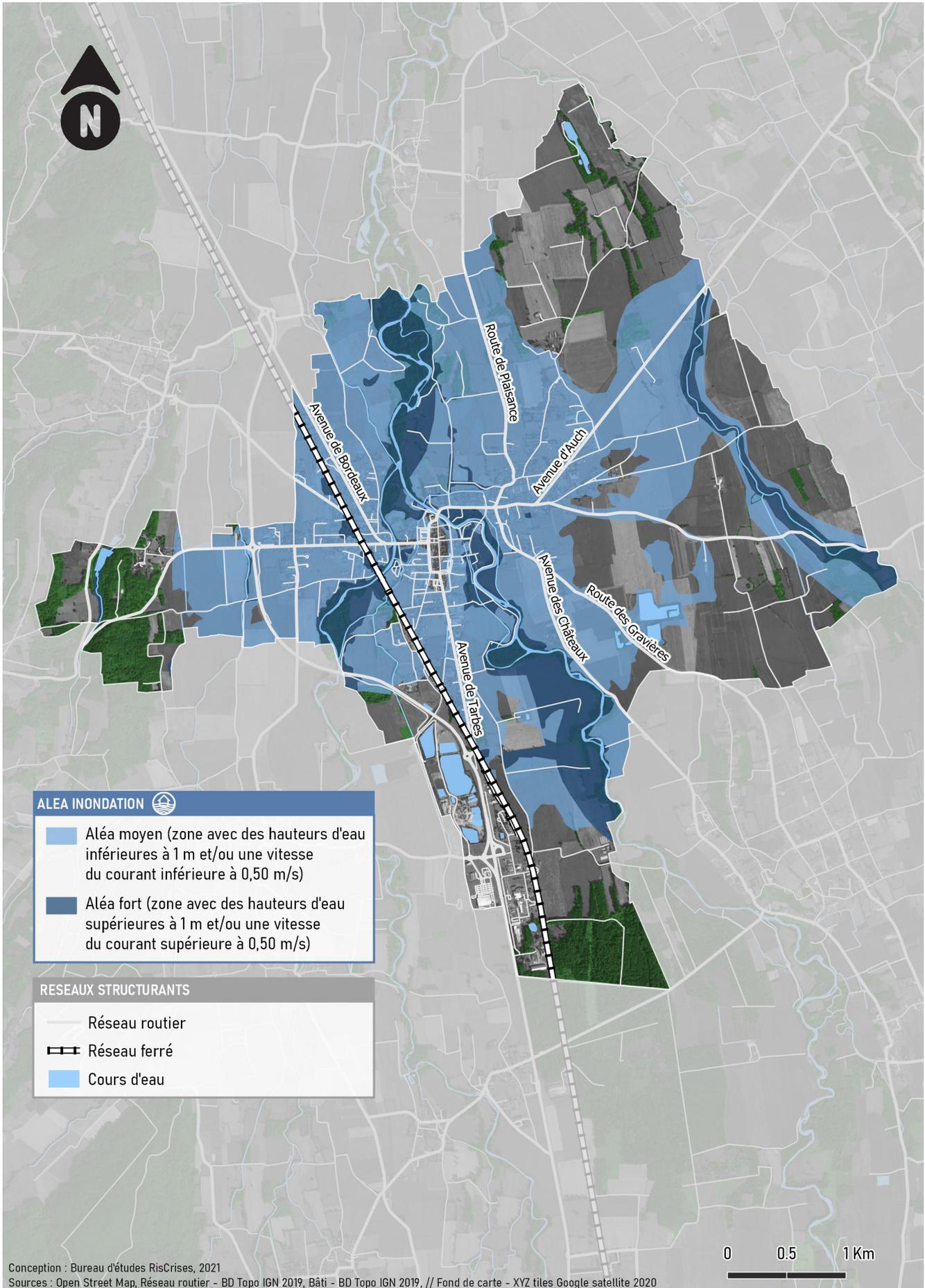
En cas de fortes précipitations, les petits cours d'eau des Pyrénées peuvent très vite réagir et entraîner des **inondations de types torrentiels** caractérisées par une **cinétique très rapide**. Ces crues impactent également les vallées et les grandes villes du département comme Lourdes et Tarbes. De plus, le relief particulièrement marqué prédispose le département à des **phénomènes de ruissellement**.

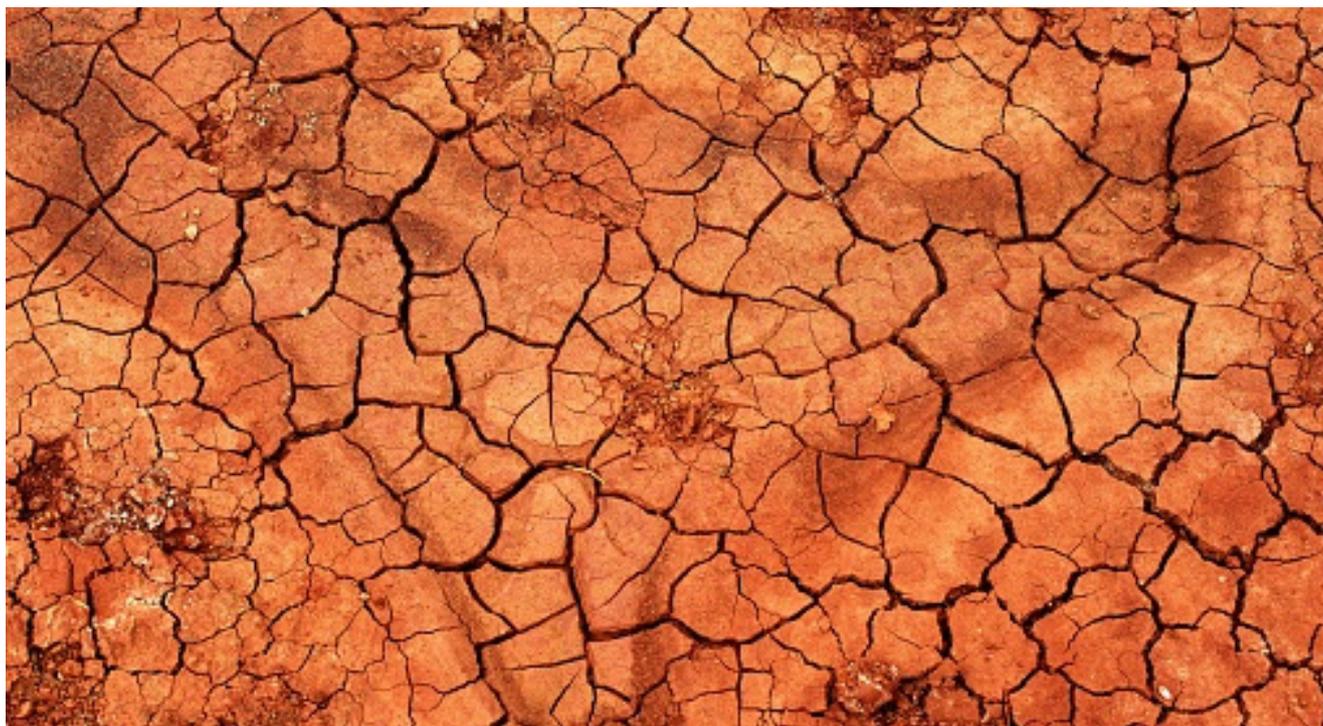
Maubourguet est particulièrement exposée au risque inondation du fait de ses caractéristiques hydrologiques. En effet, la commune est traversée par deux cours d'eau : **l'Adour et l'Echez** qui confluent au nord du centre-bourg. Cette configuration particulière, avec un centre-bourg ceinturé par ces deux cours d'eau, amène la commune à être potentiellement **inondée** sur une **très grande partie de son territoire**.

La topographie de la commune peut également engendrer du **ruissellement** lors de fortes précipitations.

DIAGNOSTIC DES RISQUES

Cartographie du risque inondation





QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol peut être **déstabilisé pour des raisons naturelles** (baisse des températures, fortes précipitations) ou **occasionné par l'Homme** (déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes souterraines...). Ce phénomène peut prendre la forme d'un **affaissement** ou d'un **effondrement (cavités souterraines), de chutes de blocs, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.**

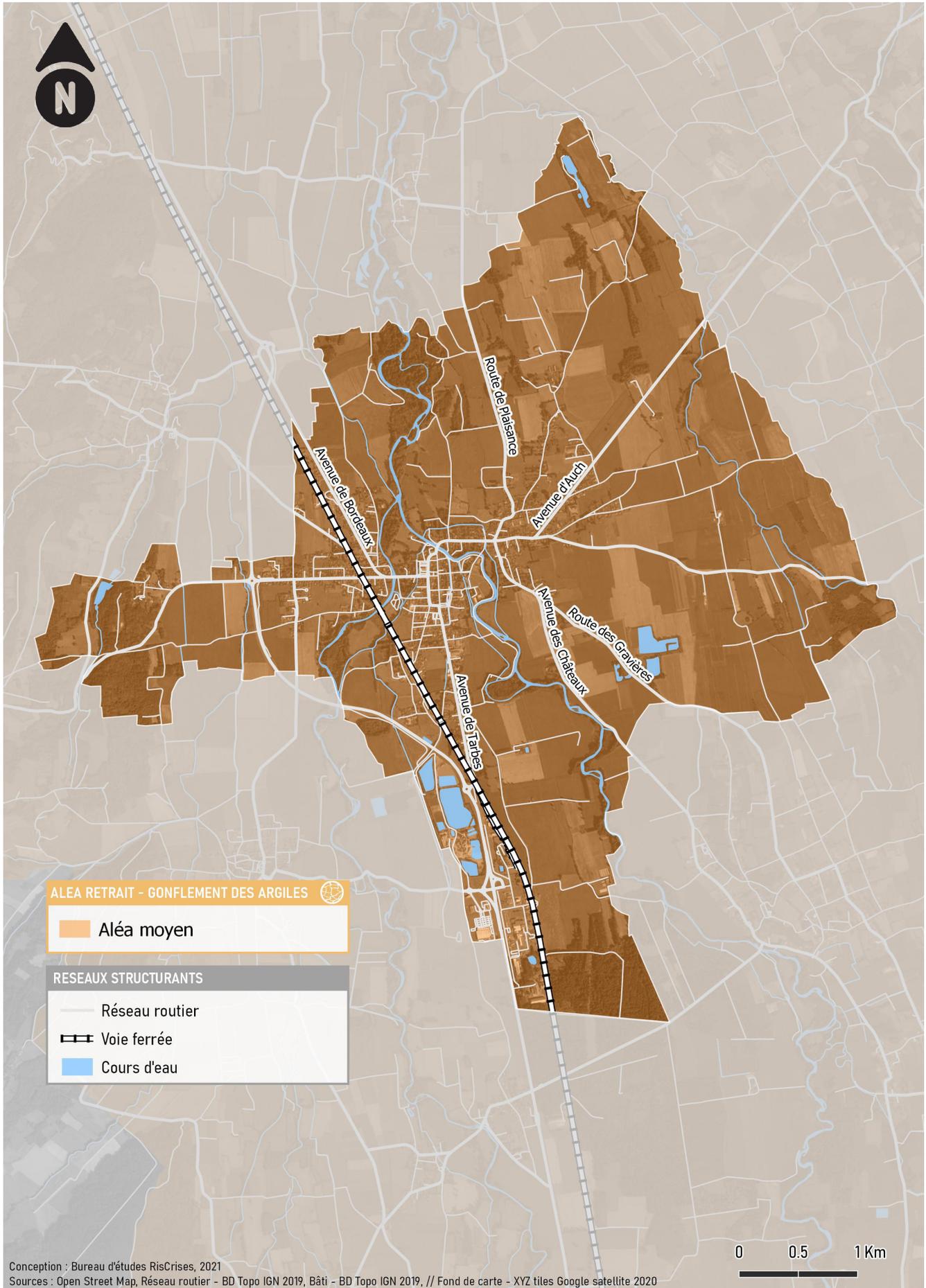
certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche) et peuvent provoquer des dommages sur les bâtiments à fondations superficielles.

Maubourguet est concernée par des phénomènes de retrait-gonflement des argiles. L'ensemble de la commune est classé en aléa moyen.

Une large partie du département des Hautes-Pyrénées est confrontée à cet aléa, notamment au phénomène de retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans

DIAGNOSTIC DES RISQUES

Cartographie du risque mouvement de terrain





QU'EST-CE QU'UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ?

Le risque météorologique est induit par une **variation extrême des températures** qui peut déclencher certains événements. Ils sont tous couverts par la vigilance météorologique de Météo-France : **vents violents** (tempête), **fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages, ou encore grêle.**

Les Hautes-Pyrénées sont soumis à un **climat océanique** sous influence montagnard caractérisé par un **régime pluviométrique très marqué.**

La commune de Maubourguet s'expose,

comme les autres communes de la France métropolitaine, aux risques météorologiques.

Elle a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la tempête de novembre 1982.

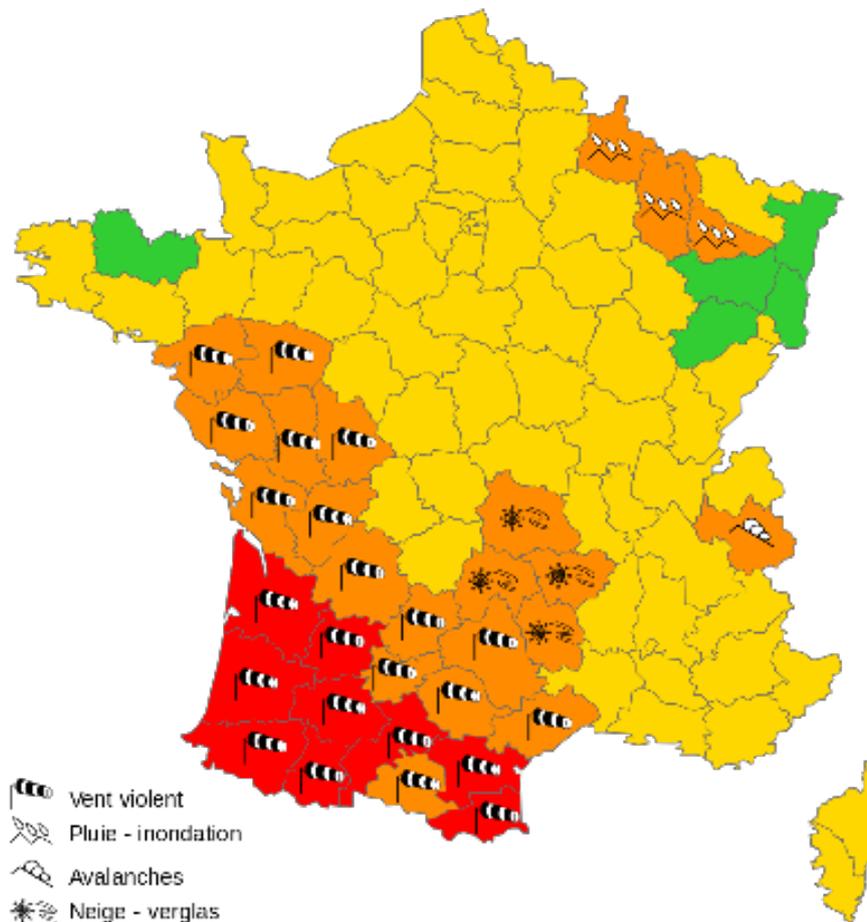
Certains de ces événements peuvent aussi être à l'origine du risque d'inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement.

Cartographie du risque météorologique

Il n'existe pas réellement de cartographie du risque météorologique dans la mesure où toute partie du territoire y est exposée.

Certains plus que d'autres, marqués par des prédispositions différentes (relief, localisation géographique, etc.). Le risque météorologique concerne des aléas qui peuvent toucher des **territoires très étendus dans l'espace.**

Les **cartes de vigilances** permettent de définir un **niveau de risque** pour un territoire donné et dans un temps donné. Produites et diffusées par Météo-France, elles permettent d'informer la population et les pouvoirs publics de la survenance d'un **phénomène météorologique potentiellement dangereux** en France métropolitaine dans les prochaines 24 heures.



Exemple de la carte de vigilance pour vent violent émis par Météo-France le 24 janvier 2009 lors de la tempête Klaus.

Vigilance ≠ Alerte

Vigilance = information sur un phénomène **potentiellement dangereux** qui surviendra dans les prochaines 24 heures.

Alerte = signal diffusé par les autorités afin que la population concernée adopte un comportement de protection face à un **événement dangereux** imminent ou en cours.



Crédit photo : Capital.fr

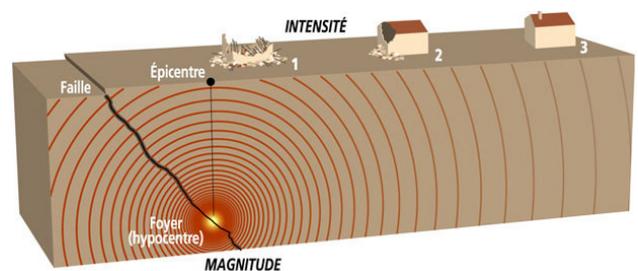
QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme se produit lors de la rupture de la croûte terrestre libérant une importante quantité d'énergie, qui se diffuse sous **la forme d'ondes** et provoque **des vibrations dans le sol, depuis un foyer** vers la surface de la Terre.

Le **foyer ou hypocentre** est le **point de rupture de la faille**. L'**épicentre** est le lieu le **plus proche du foyer** à la surface terrestre, situé exactement à sa verticale (*voir schéma ci-après*).

L'**échelle de Richter** mesure la **magnitude** d'un séisme, c'est-à-dire l'amplitude du mouvement du sol enregistrée. L'**échelle de Mercalli** mesure son **intensité**, fondée sur l'observation des effets et des conséquences en un lieu donné.

La réglementation parasismique nationale délimite avec le **décret n°2010-1255** les **cinq zones de sismicité** du territoire français.

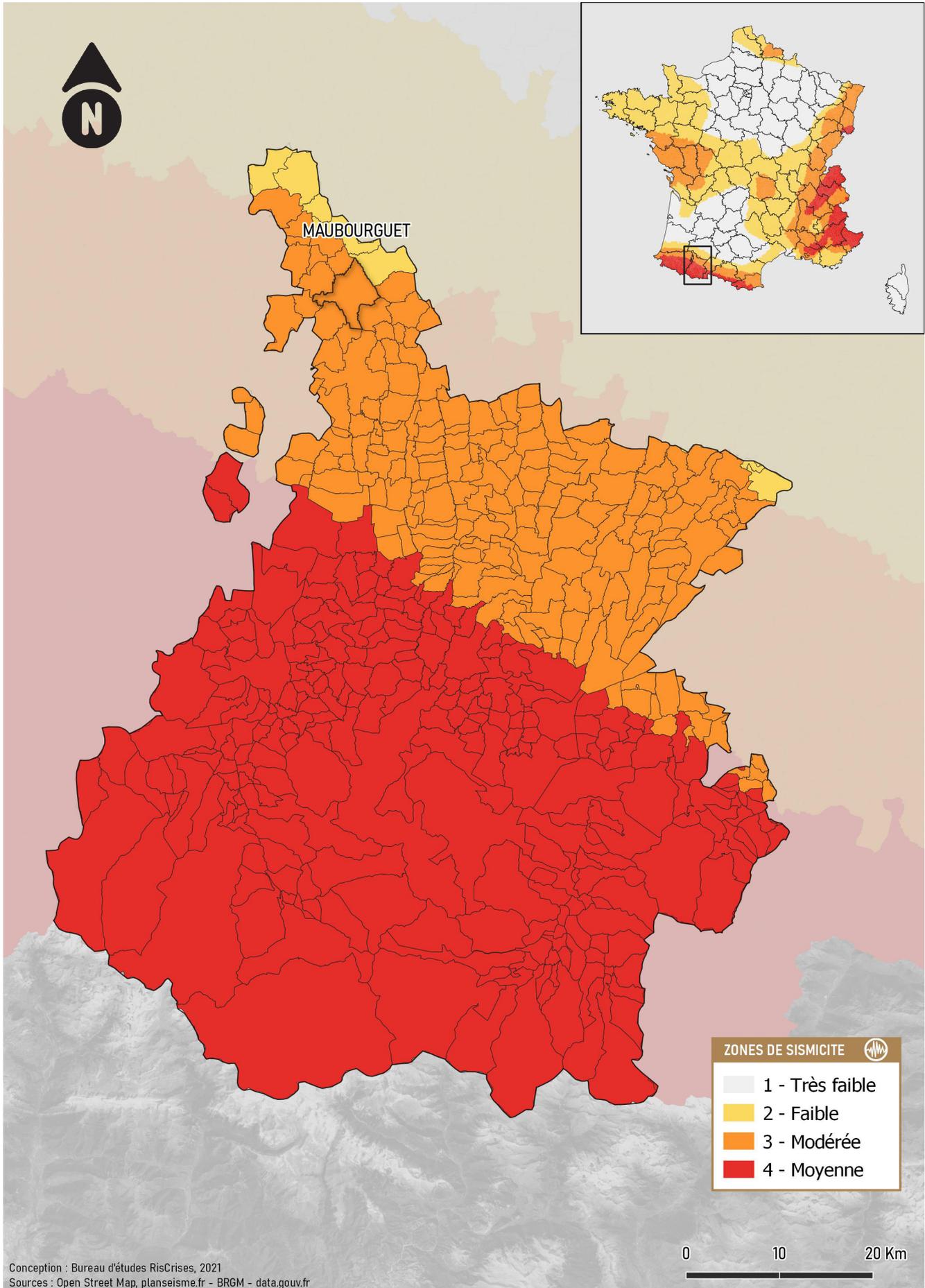


La commune de Maubourguet est classée en **zone de sismicité 3 (sismicité modérée)**.

Le département des Hautes-Pyrénées est régulièrement soumis à des secousses. Le **risque maximal** se situe dans le **polygone de Lourdes, Aucun, Campan et Bagnères de Bigorre** où plusieurs séismes de magnitude supérieure à 4 se sont produits ces dernières années (DDRM des Hautes-Pyrénées).

DIAGNOSTIC DES RISQUES

Cartographie du risque sismique





*Crédit photo : Actu
Transport Logistique*



QU'EST-CE QU'UN RISQUE T.M.D. ?

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.) survient lors d'un **accident** se produisant par **voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime, aérienne ou par canalisation**. On peut observer trois types d'effets : **l'explosion, l'Incendie et le dégagement de nuage toxique**.

La diversité des lieux d'accidents probables (routes de transit, desserte locale, voies ferrées, voies maritimes et site portuaire) et la diversité des causes contribuent à rendre difficile l'évaluation du risque TMD, c'est donc **l'ensemble des communes du département qui est concerné**. Néanmoins, les principaux

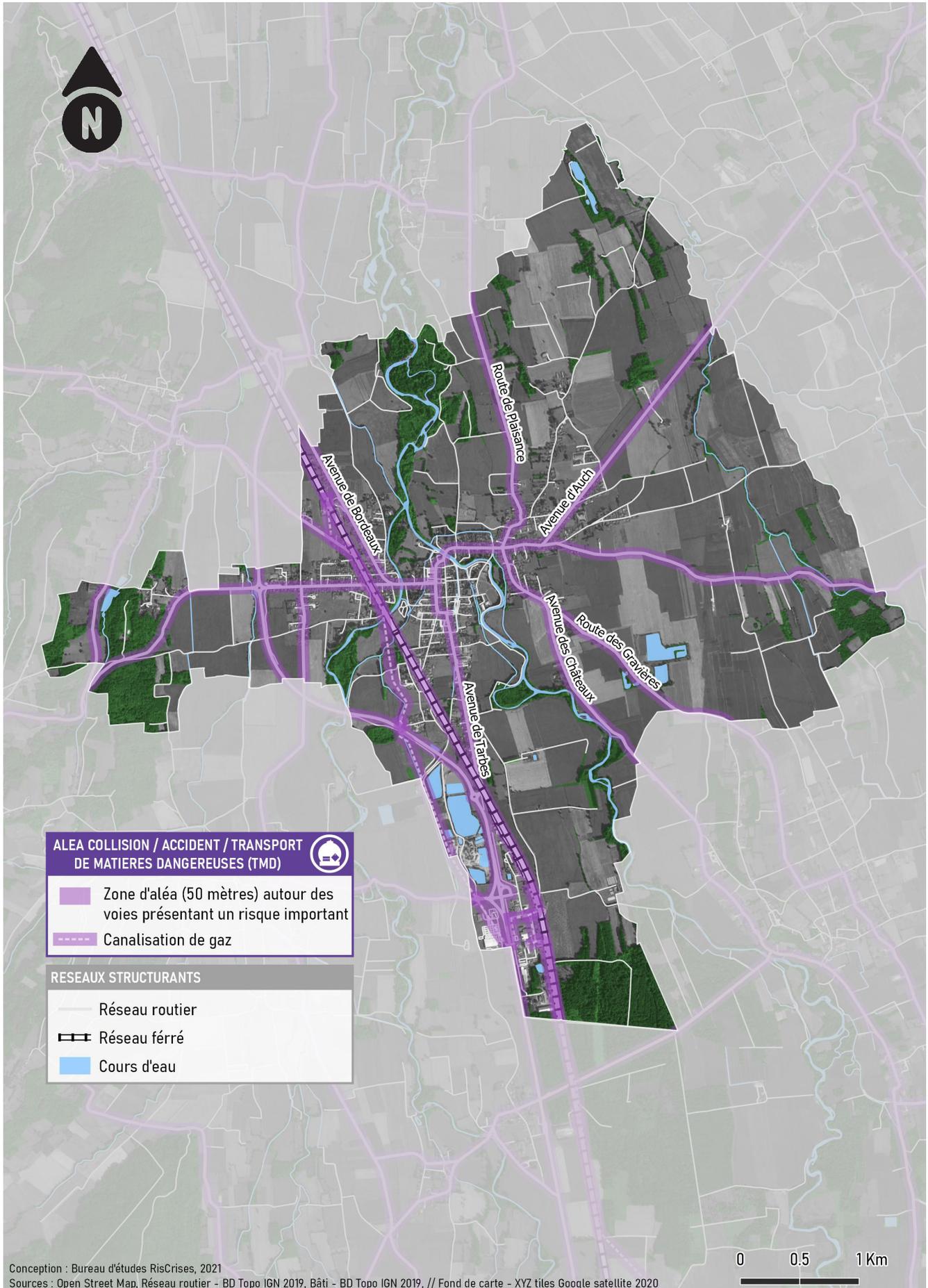
axes en terme de trafic ou de volume de transit, ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en terme de densité de population doivent être considérés comme les sites les plus sensibles à ce risque.

A Maubourguet, le risque T.M.D. se manifeste principalement au niveau de la **D835**, qui traverse le centre-bourg, ainsi qu'au niveau de la **D935** qui le contourne par l'ouest. D'autres axes routiers sont aussi considérées comme étant à risque : la D943, la D50 et la D8.

Le risque TMD se manifeste également au niveau de la **voie ferrée**.

DIAGNOSTIC DES RISQUES

Cartographie du risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Conception : Bureau d'études RisCrises, 2021

Sources : Open Street Map, Réseau routier - BD Topo IGN 2019, Bâti - BD Topo IGN 2019, // Fond de carte - XYZ tiles Google satellite 2020



Crédit photo : Futura Tech



QU'EST-CE QU'UN RISQUE INDUSTRIEL ?

Le risque industriel est un événement qui se produit sur un site industriel (usines chimiques et/ou pétrochimiques) et qui peut avoir des conséquences graves sur la population et l'environnement. Ce risque, qui est en constante augmentation, est accentué par le rapprochement des enjeux à proximité de ces usines.

Trois conséquences découlent de la matérialisation d'un risque industriel :

- Les **effets thermiques**, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion.
- Les **effets mécaniques** liés à une surpression résultant d'une onde de choc provoquée par une explosion.

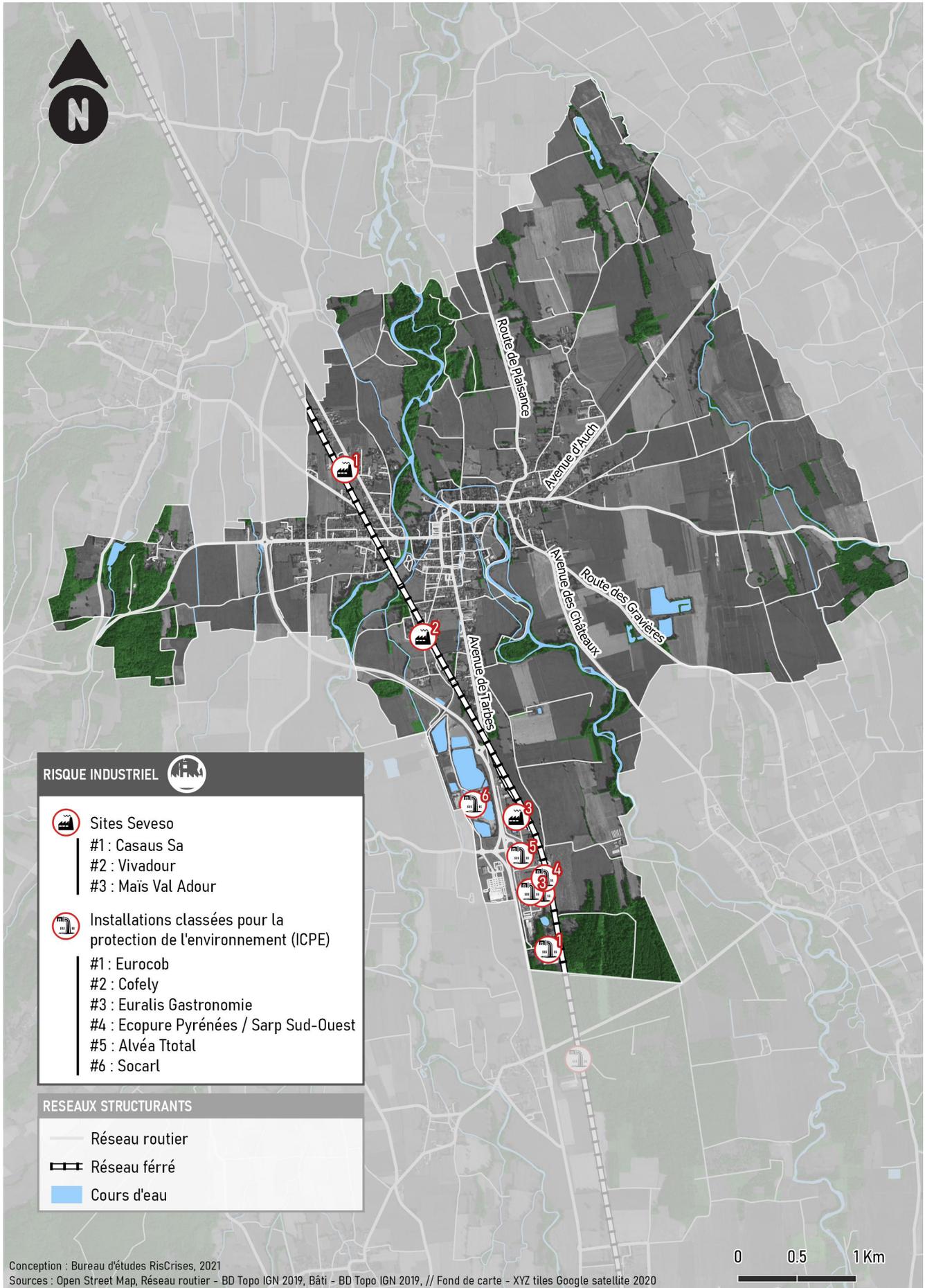
- Les **effets toxiques** liés à la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

Maubourguet compte 3 établissements soumis à la **directive Seveso**. Ces sites industriels présentent des risques d'accidents majeurs.

La commune comporte également 6 **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** qui sont toutes situées dans la partie sud.

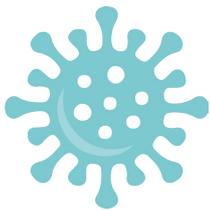
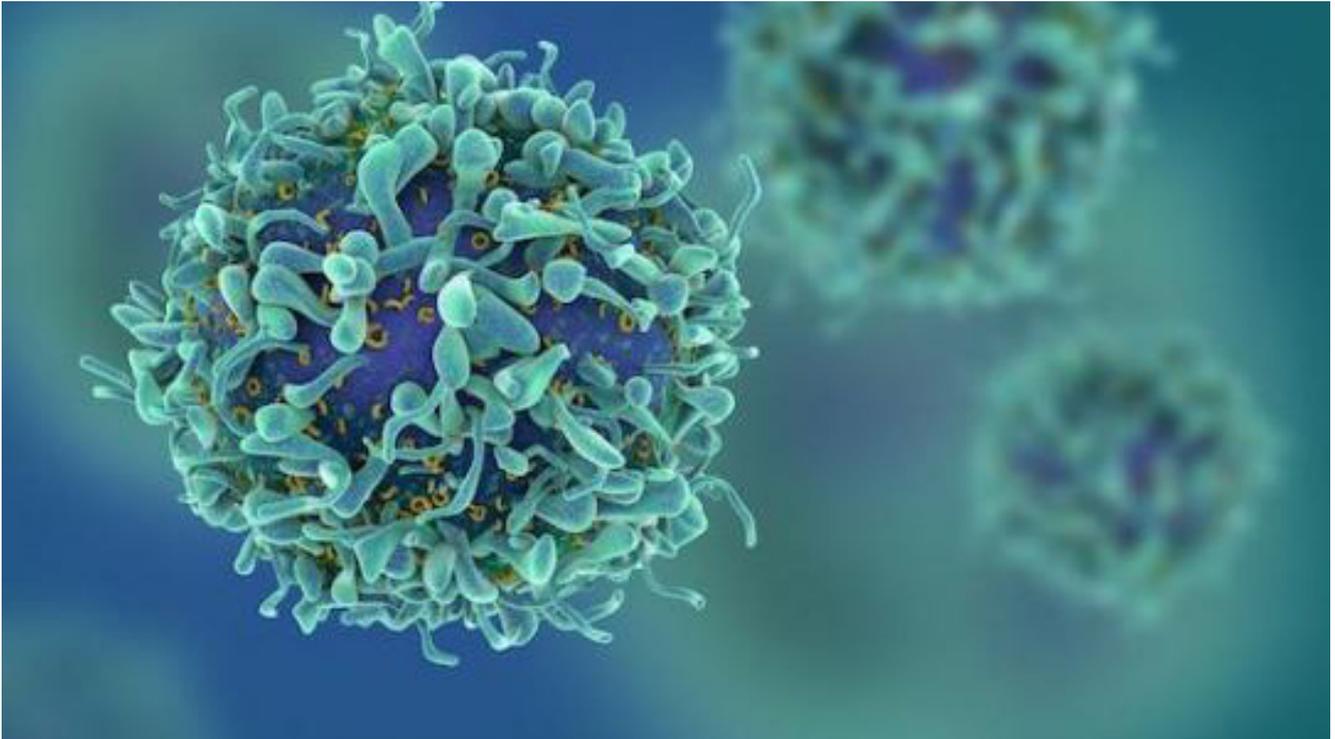
DIAGNOSTIC DES RISQUES

Cartographie du risque industriel



Conception : Bureau d'études RisCrises, 2021

Sources : Open Street Map, Réseau routier - BD Topo IGN 2019, Bâti - BD Topo IGN 2019, // Fond de carte - XYZ tiles Google satellite 2020



QU'EST-CE QU'UN RISQUE SANITAIRE ?

Le **risque sanitaire** est un risque immédiat ou sur le long terme qui présente une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense les **risques infectieux** pouvant entraîner une **contamination de la population** (Ebola, pandémie grippale...).

Une **pandémie grippale** est une épidémie caractérisée par la **diffusion rapide** et **géographiquement étendue** d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une **transformation génétique**. Elle est aussi caractérisée par un

nombre très important de personnes touchées, par un développement hors saison habituelle, et par un nombre important de formes graves et de décès. En témoigne la pandémie de Covid-19 liée au virus SARS-CoV-2.

Le virus se transmet par **voie aérienne** (toux éternuement, postillons), par **contact rapproché** avec une personne infectée (embrassade, mains serrées...), et par **contact avec des objets contaminés** par une personne malade. Il est par conséquent important de bien respecter les gestes barrières.



Crédit photo : La Dépêche



QU'EST-CE QU'UN RISQUE TERRORISTE ?

Le **terrorisme** est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Aujourd'hui en France, la menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste et contre les ressortissants et intérêts français sur le sol français et à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

Les autorités publiques oeuvrent à la mise en place de mesures permettant d'éviter la survenue d'un attentat et de protéger la population, les institutions et les infrastructures.

Le **plan Vigipirate** est un plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le niveau Vigipirate en vigueur est le niveau «**Urgence attentat**».



- ARS** // Agence Régionale de Santé
- CARE** // Centre d'Accueil et de Regroupement
- CMA** // Centre de Mise à l'Abri
- CODIS** // Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
- COS** // Commandant des Opérations de Secours
- CPR** // Centre de Production de Repas
- CRU** // Centre de Restauration d'Urgence
- CTM** // Centre Technique Municipal
- DDRM** // Dossier Départemental des Risques Majeurs
- DDT** // Direction Départementale des Territoires
- DICRIM** // Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- DIRA** // Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques
- DOS** // Directeur des Opérations de Secours (Maire)
- DREAL** // Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement
- EHPAD** // Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EPRI** // Evaluation Préliminaire des Risques
- ERP** // Etablissement Recevant du Public
- FPRNM** // Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- ICPE** // Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- IGN** // Institut National de l'information Géographique et forestière
- INSEE** // Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- NGF** // Nivellement Général de la France
- ORSEC** // Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
- PAPI** // Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
- PCC** // Poste de Commandement Communal
- PCS** // Plan Communal de Sauvegarde
- PGRI** // Plan de Gestion du Risque Inondation
- PLU** // Plan Local d'Urbanisme
- PPI** // Plan Particulier d'Intervention
- PPRn** // Plan de Prévention des Risques naturels
- PPRi** // Plan de Prévention du Risque Inondation
- RAC** // Responsable des Actions Communales
- RETEX** // Retour d'expérience

RPA // Résidence pour Personnes Agées

SAMU // Service d'Aide Médicale d'Urgence

SCHAPI // Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations

SCoT // Schéma de Cohérence Territoriale

SDIS // Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDPC // Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile

SLGRI // Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

SNGRI // Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation

SPC // Service de Prévision des Crues

TRI // Territoire à Risque important d'Inondation

“ Le livret opérationnel n°1 résume et spatialise l’ensemble des risques pouvant impacter la commune. De l’analyse de l’aléa aux enjeux exposés, le diagnostic de risques permet de questionner les impacts que peuvent avoir certains événements.

Les cartographies associées représentent la situation géographique du risque sur la commune et permettent ainsi de distinguer des zones à risques. ”

